L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 4 DECEMBRE 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI, 4 DECEMBRE 1866.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

LE FEUILLETON.

L'abondance des annonces nous force de transporter le feuilleton à la 3e page.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces

Par le shérif, à son entrepôt, à 10 heures, rue Jefferson—Un lot de gréements, voiles, ancre, &c.

Par J. B. Boissean, à 10 heures, en face de la rue Ouleste, Quatrième District—Une barge-modèle.

Et, aux Nos. 49 et 51 de la rue Gravier—Beurre, fromage, sarons, liqueurs, &c.

Par Montgomery & Bro., à leur salle d'encan—Un assortiment général de meubles.—Et aux écuries de P. Liner, rue Gravier, beaux chevaux, mulets, vaches laitières, buggies, wagons et harnais.

Par S. Guinault, à 11 heures, rue St-Philippe, à un lieu après la rue Broad—La vacherie de Jean Besse.

Par E. Roger & Co., à leur salle d'encan—Deux mille manteaux, basques, basquines et châles fantaisie. Et grande vente de marchandises sèches.

Par E. M. Jacobs, à 10 heures, rue d'Espagne, entre Craps et Grands-Hommes—Un assortiment de meubles.

Par D. E. Morphy, au No 47, rue des Magasins—Hardes, en bottes.—Et à 11 heures et demie, au No 68, rue des Magasins, ale, porter et cidre en caisses.

Par Forstall & Spear, à leur magasin d'encan—Marchandises sèches.

Par O. Valeton, au No 43, rue Tchoupitoulas—Huile d'olives, pruneaux, graines de lin, graines pour oiseaux, bonbons, &c.—Et sur la Levée, en face de la Place Jackson, limons.

Par John C. Blohm, au No 39 de la rue Bienville—Marchandises sèches, habillements et chapeaux.

Par Hoffman & Marks, au No 36 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins, sans réserve.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—Habillements, marchandises sèches étrangères et américaines, châles, nubies et sontags.

☞ Achetez vos confiseries chez M. Ernest Turpin, 98 Vieille Levée.

☞ Le bateau à vapeur IRENE part aujourd'hui, à 5 heures pour les Opelousas. Il prendra du fret aux taux suivants: barils contenant des substances sèches, 75 cts; barils contenant des liquides, $1; autre fret, en proportion.

Grande vente de Chaussures.—MM. Hoffman & Marks vendront aujourd'hui, Mardi, 4 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, rue de Chartres, No 36, un vaste assortiment de chaussures de qualité supérieure, pour hommes et femmes. Le stock dont il s'agit étant considérable, nous engageons MM. les marchands à ne pas manquer cette vente, qui se fera sans réserve à des conditions qu'on fera connaître au moment de la criée. On trouvera dans une autre colonne la spécification des marchandises.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention des marchands de groceries, d'ale, de porter et de cidre en bouteille, sur les 1695 caisses que M. D. E. Morphy, encanteur, vendra au plus haut enchérisseur, CE MATIN, à 11 heures et demie, au magasin No 68 de la rue des Magasins.

☞ Le shérif d'Orléans procédera aujourd'hui, à 10 1/2 heures A. M., à son entrepôt No. 23 rue Jefferson, Deuxième District, à la vente d'un lot de gréements, voiles, ancres, chaîne-câble, un lot d'espars, poulies, &c.—Voir aux annonces.

ADJUDICATION DES MARCHÉS.—Le contrôleur Mohan a adjugé hier matin, les divers marchés de la ville aux prix suivants:

Poydras à A. G. Brice, E. Tomatis, caution pour $56,000; St Mary, à W. B. Lancaster pour $30,450; Dryades, à B. Martharan, M. Aronstain, caution, pour $30,150, Claiborne à John Claverie, Casimir Tarut, caution, pour $11,050; Tremé à Jean Despéreaux, E. Tomatis et H. Serquie, pour $44,000; marché à la viande, à G. Brice, E. Tomatis, caution, pour $57,000; marché aux légumes, A. Berthel & Co, J. L. Tissot et M. Deitrich, cautions $53,000, marché aux fruits à W. H. Wells, J. Davidson, caution pour $11,000; Washington, Jos. Noel, Chas Schmidt, caution $2800; St Bernard, J. Davignaud, J. Clavie, caution, $7100; marché du port A. Weisbemer, capt. Thaurer, caution: $14,300. Magasins A. G. Brice, E. Tomatis, caution $19,900; Boraparu, Jean Courage, John Lerrhe, caution $5000; neuvième rue, Geo F. Bowman, Geo Nangesser, caution $7500.

Les sept marchés situés au haut de la rue du Canal ont rapporté $170,100 et les sept marchés situés en bas de la même rue ont rapporté $189,300. Différence en faveur de ces derniers 19,200. On voit par là que la supériorité des anciens marchés se soutient avec fermeté.

HABITS ET LINGE FAIT.—La maison L. W. Lyons & Co. n'a pas eu à l'Exposition moins d'une médaille d'or, de quatre diplômes et de quatre prix pour divers articles produits par elle dans la grande foire de novembre. Le public n'avait pas besoin de ces attestations, si honorables qu'elles soient, pour être convaincu de l'excellence de la manufacture de la maison Lyons & Co; mais cette médaille, ces diplômes et ces prix mettent comme le sceau à sa réputation, ce dont elle peut être justement fière. Dans ce vaste établissement, occupant les Nos. 26, 28 et 30 de la rue St. Charles et 131 et 133 de la rue de la Commune, on trouve donc non seulement les bons et beaux articles qui ont été le sujet d'une distinction si flatteuse à l'Exposition des Fair Grounds, mais encore tout ce que la mode invente chaque jour de plus élégant et de plus solide en fait d'habits pour hommes, jeunes gens et enfants. Nous avons ainsi plus de raison que jamais de recommander au public le grand emporium d'habits et de linge fait de la maison Lyons, où la nouveauté et la richesse de la confection ne nuisent en rien à la modicité des prix.

MARCHANDISES FRANÇAISES.—M. L. Breton, rue de Chartres No 30, informe les dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient de recevoir d'Europe, de France particulièrement, un magnifique choix d'articles pour robes, de confections en velours, chapeaux, dentelles, &c., et toutes sortes de nouveautés élégantes qu'il vendra aux prix les plus modérés.—(Voyez l'annonce.)

VINS DE LA MISSION.—MM. V. Maignan & Laborde, rue Bienville, Nos 23 et 25, viennent de recevoir par le navire français *Felix*, arrivé de Bordeaux, du vin rouge de plusieurs marques pour familles, ainsi que 135 caisses des célèbres vins de la MISSION de Celestin Chiapella. Nous n'avons pas à faire de notice sur ce vin qui se recommande par son étiquette et qui est si fort apprécié des connaisseurs.

PROVISIONS.—Nous engageons les familles qui tiennent à avoir de bonnes provisions à lire l'annonce que la maison J. B. Vanhorn, Nos 66, 68, 70, et 72, rue des Magasins, encoignure Poydras, publie aujourd'hui dans l'*Abeille*. Elles y verront que les vastes magasins de M. Vanhorn contiennent tous les articles alimentaires les plus solides et les plus recherchés en ce pays et quantité de marchandises diverses à l'usage des ménages. Ces marchandises, qui conviennent admirablement au commerce de détail, seront divisées par lots au gré des acheteurs.

MUSIQUE—LEÇONS DE THÉORIE.—Les professeurs de routine musicale abondent, mais on n'en saurait dire autant des professeurs de théorie. Ceux-là sont rares et c'est justement la raison pour laquelle nous voyons avec plaisir Mlle Octavie Romey essayer de faire en cette ville ce que si peu de musiciens sont en état de faire partout, c'est-à-dire enseigner théoriquement les éléments de la musique. Mlle O. Romey s'est distinguée déjà dans l'enseignement de cet art comme pourraient l'attester au besoin les parents des jeunes filles élevées chez Mme Desrosyaux, où Mlle Romey a été employée. Elle se propose maintenant d'ouvrir un cours complet qui sera divisé en plusieurs classes. Nous engagerons les jeunes filles qui ont des dispositions pour la musique à ne pas négliger cette occasion de recevoir un bon enseignement. Une annonce qu'on trouvera plus loin, contient tous les détails relatifs au cours dont il est question.

L'HOMME DU DESTIN.

On s'occupe beaucoup à Vienne (Autriche) d'une brochure politique attribuée, à tort ou à raison, "à un haut personnage français qui, pour déjouer l'opinion publique, dit un journal, et dissimuler adroitement sa personnalité, aurait fait imprimer son écrit en Autriche."

Voici un des passages les plus remarqués de cette brochure, qui traite des alliances possibles de l'Autriche:

On sent, en effet, qu'il y a aux Etats-Unis d'Amérique comme une formidable révolution qui se prépare. Le matérialisme a fait partout son temps; il attend l'homme qui doit le balayer, et cet homme attend les événements providentiels qui le feront paraître. Attila, Constantin ou Charlemagne, homme de bien ou homme de mal, Cosaque ou Français, Allemand ou Italien, nul ne le sait, mais cet homme est attendu. Et voilà que déjà les événements sont annoncés par tous les grands penseurs de notre époque.

La création d'un puissant empire du Mexique pouvait être un de ces événements, sinon pour l'Europe, du moins pour l'Amérique, mais il fallait à cela un homme extraordinaire, actif et fort comme Charlemagne, résolu comme Fernand Cortez, politique adroit comme Philippe II, sage [illegible] comme Grégoire le Grand. Hélas! [illegible] L'idée cependant était grande, [illegible] Les Etats-Unis, pas plus que l'Europe, ne sauraient échapper à la transformation religieuse, politique et sociale, qui est à cette heure en travail dans tous les esprits.... Que l'Autriche se souvienne de Koeniggraetz et que la France n'oublie pas Waterloo!

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES À L'ABEILLE

RÉUNION DU CONGRÈS.

Washington, 3 décembre.—Le Sénat a été appelé, à midi, par l'Honorable M. Foster. Les prières ont été dites par le chapelain, Révérend Mr Gray. Plusieurs présentations d'élections sont faites.

La Chambre des Représentants s'est réunie à midi précis. L'orateur Colfax a appelé la Chambre à l'ordre. Le Rév. Dr. Boynton, chapelain, a fait alors une courte prière et a invoqué la faveur divine sur tous les hauts officiers du gouvernement, y compris le Président. Il a demandé à Dieu le rétablissement de l'harmonie entre tous les départements du gouvernement national, non pas cette harmonie qu'on pourrait avoir en faisant abandon du droit, mais cette harmonie qui provient des concessions faites par ceux qui ont tort.

Les membres de la délégation du Tennessee n'ont pas été admis.

M. Washburne, de l'Illinois, propose de nommer un comité pour se rendre auprès du Sénat et lui annoncer qu'un quorum de la Chambre s'est réuni, il propose aussi de nommer un comité qui se joindra à celui du Sénat pour se rendre auprès du Président et lui annoncer que le Congrès est prêt à recevoir toute communication qu'il lui plaira d'adresser. La résolution est adoptée.

MESSAGE

Du Président des Etats-Unis.

Concitoyens du Sénat et de la Chambre des Représentants:

Après un bref intervalle, le Congrès des Etats-Unis reprend ses travaux législatifs annuels. Une toute miséricordieuse et sage Providence a fait disparaître le fléau qui a visité nos côtes laissant ses traces calamiteuses dans quelques parties de notre pays. La paix, l'ordre, la tranquillité et l'autorité civile, ont été formellement déclarées être le vœu de tous. Dans tous les Etats l'autorité civile a remplacé la coërcition des armées et les populations, par leur action volontaire, maintiennent leurs gouvernements en pleine activité et opération complète. L'exécution des lois n'est plus entravée par des combinaisons trop puissantes pour être supprimées par le cours ordinaire de la justice, et les animosités engendrées par la guerre cèdent rapidement à l'influence bienfaisante de nos institutions libres et de nos relations commerciales et sociales sans restreinte.

Une restauration entière du sentiment fraternel doit être l'ardent désir de tout cœur patriote et nous aurons accompli nos plus grands devoirs nationaux quand oubliant les tristes événements du passé et nous rappelant seulement leurs leçons instructives nous aurons repris notre course en avant comme un peuple prospère et uni.

Dans mon message du 4 décembre 1865, le Congrès fut informé des mesures qui avaient été prises par l'Exécutif en vue de la restauration graduelle des Etats, ci-devant insurgés, dans leurs relations avec le gouvernement général. Des gouverneurs provisoires furent nommés; des conventions appelées, des gouverneurs élus; les Législatures se rassemblèrent et des sénateurs et des représentants furent choisis pour le Congrès des Etats-Unis. Des cours avaient été ouvertes pour l'exécution des lois. Le blocus avait été levé, les douanes rétablies et les lois du revenu national mises à exécution afin que le peuple put contribuer au revenu national. Les opérations postales avaient été renouvelées et l'on faisait des efforts pour les rétablir dans leur ancien état. Les Etats eux-mêmes avaient été invités à prendre part à la haute mission d'assister à la convention et de sanctionner ainsi l'extinction de l'esclavage comme un des résultats légitimes de nos luttes intestines; ayant fait ce progrès, le département de l'Exécutif trouva qu'il avait accompli presque tout ce qui était dans les limites de ses attributions. Une chose cependant reste à faire avant que l'œuvre de la restauration soit complète, et cette chose est l'admission au Congrès des sénateurs et des représentants loyaux des Etats dont les populations s'étaient révoltées contre l'autorité légitime du gouvernement général.

Cette question concernait les chambres qui par la Constitution, sont juges des retours d'élection et des qualités de leurs propres membres et cette affaire engagea immédiatement l'attention du Congrès. Dans l'intervalle, le département de l'Exécutif, aucun autre plan n'ayant été proposé par le Congrès, continua ses efforts pour parfaire autant que possible la restauration des relations entre les citoyens des Etats respectifs et le gouvernement fédéral, étendant de temps en temps, selon que l'intérêt public semblait l'exiger le revenu de l'intérieur et le système postal du pays avec l'avis et le consentement du Sénat. Les officiers indispensables furent nommés, et des allocations faites par le Congrès pour le payement de leurs salaires.

La proposition d'amender la Constitution fédérale de façon à empêcher l'existence de l'esclavage dans les Etats Unis ou dans tout endroit soumis à leur juridiction, fut ratifiée par le nombre requis d'Etats et le 18 décembre 1865, officiellement déclarée être devenue valide comme faisant partie de la Constitution des Etats-Unis. Tous les Etats dans lesquels l'insurrection avait existé avaient pour la plupart amendé leurs constitutions de façon à les rendre conformes au grand changement ainsi effectué dans la loi organique du pays, ils avaient déclaré nulles toutes les ordonnances et toutes les lois de sécession; ils avaient répudié toutes les prétendues dettes et obligations créées en vue des objets révolutionnaires de l'insurrection, et s'étaient mis de bonne foi à passer des mesures pour la protection et l'amélioration des conditions de la race de couleur.

Le Congrès, cependant, hésita à admettre aucun de ces Etats à la représentation, et ce ne fut que vers la fin du huitième mois de la session qu'une exception fut faite en faveur du Tennessee par l'admission de ses Sénateurs et de ses représentants. Je considère comme un sujet de profond regret que le Congrès ait jusqu'ici refusé d'accorder des sièges aux Sénateurs et Représentants loyaux des autres Etats, dont les habitants, comme ceux du Tennessee avaient été engagés dans la rébellion. Dix Etats, plus d'un quart du nombre total restent sans représentation. Les sièges de 50 membres de la Chambre et de 20 du Sénat restent vacants non de leur propre consentement ni après mûre réflexion mais par le refus du Congrès d'accepter leurs pouvoirs.

Il est à croire que leur admission eût fait beaucoup pour le rétablissement de nos relations comme peuple et pour la suppression de sérieuses causes de mécontentement de la part des habitants de ces Etats. Elle eût été conforme au grand principe énoncé dans la Déclaration de l'Indépendance américaine "qu'aucun peuple ne doit supporter le fardeau de l'impôt et en même temps se voir refuser le droit de représentation: que chaque Etat doit avoir au moins un représentant, et qu'aucun Etat, sans son consentement, ne doit être privé de son droit de suffrage égal dans le Sénat. Ces dispositions avaient pour objet d'assurer à chaque Etat et au peuple de chaque Etat le droit de représentation dans chambre du Congrès, et les fondateurs de la Constitution attachaient tant d'importance à la préservation de cette égalité des Etats dans le Sénat qu'ils n'ont pas voulu que même par un amendement à la Constitution, on pût, sans le consentement d'un Etat, le priver de sa voix dans cette branche de la Législature nationale.

Il est vrai qu'on a prétendu que l'existence des Etats a pris fin avec ces actes de rébellion de leurs habitants, et que, l'insurrection ayant été supprimée, ils devaient dorénavant être considérés simplement comme territoire conquis. Néanmoins, les départements législatif, exécutif et judiciaire du gouvernement ont très distinctement et uniformément, refusé de sanctionner une prétention aussi incompatible avec la nature de notre système républicain et avec l'objet avancé de la guerre.

La législation récente du Congrès rend apparent le fait incontestable que ces dix communautés politiques ne sont rien moins que des Etats de l'Union. Au début même de la rébellion, chaque Chambre déclara, avec une unanimité aussi remarquable qu'elle était significative, que, de notre part, la guerre n'était pas faite dans un esprit d'oppression ni dans un but de conquête ou de subjugation, ni dans le but de renverser ou affaiblir les droits ou les institutions établies de ces Etats, mais dans celui de défendre et de maintenir la suprématie de la Constitution et de toutes les lois, et de préserver l'Union avec toute la dignité, l'égalité et les droits des divers Etats intacts, de telle sorte, que ce but accompli, la guerre prît fin.

Dans quelques cas, il fut permis à des sénateurs de continuer leurs fonctions législatives, tandis que d'un autre côté on permettait à des législateurs d'exercer leurs fonctions législatives, et que même on admettait des représentants nouvellement élus lorsque leurs Etats avaient formellement déclaré leur droit de se retirer de l'Union et essayaient de maintenir ce droit par la force des armes. Tous les Etats dont les habitants étaient en insurrection furent compris comme Etats dans la répartition de l'impôt direct de vingt millions de dollars établi annuellement sur les Etats-Unis par l'acte approuvé le 5 août 1861. Le Congrès, par l'acte du 4 mars 1862 et par la répartition de représentants, reconnut aussi leur présence comme Etats dans l'Union. Ils ont de plus été divisés en districts judiciaires comme des Etats seuls peuvent être divisés.

La même reconnaissance apparaît aussi dans la législation récente à l'égard du Tennessee, qui évidemment repose sur le fait que les fonctions de l'Etat n'ont pas été détruites par la rébellion, mais seulement suspendues et que le principe est naturellement applicable aux Etats qui, comme le Tennessee, ont essayé de renoncer à leur place dans l'Union. La conduite du pouvoir exécutif sur ce sujet a été également définie et uniforme, et l'objet de la guerre a été déclaré clairement dans la proclamation lancée par mon prédécesseur le 22 septembre 1862. Il a été alors solennellement proclamé et déclaré que dorénavant comme précédemment la guerre serait poursuivie dans le but de restaurer pratiquement les relations constitutionnelles entre les Etats-Unis et chacun des Etats (et leurs habitants) dans lesquels ces relations étaient ou pourraient être suspendues ou troublées.

La reconnaissance des Etats par le département judiciaire du gouvernement a été également claire et conclusive dans toutes les procédures qui les affectaient comme Etats, dans les Cours Suprême, de circuit ou de district.

L'admission de sénateurs et de représentants d'aucun de ces Etats ne peut donner un juste sujet de craindre que des personnes déloyales soient revêtues du pouvoir de légiférer; cela ne saurait avoir lieu lorsque la Constitution et les lois se trouvent sous la tutelle d'un Congrès fidèle et vigilant dont chaque chambre est l'unique juge de l'éligibilité de ses membres et peut, à la majorité des deux tiers, expulser de son sein un de ces derniers. Lorsqu'un sénateur ou un représentant présente son certificat d'élection il doit être admis ou rejeté, ou si son éligibilité est mise en question, ses lettres de créance sont renvoyées à l'examen d'un comité. S'il est admis, après cette épreuve, ce ne peut être que parce que la chambre dont il fait dès lors partie a jugé qu'il a droit à son siège légalement et constitutionnellement. Si, au contraire, son droit n'est pas reconnu, par défaut de loyauté envers le gouvernement, c'est pour ses commettants un avertissement que ceux-là seulement qui sont loyaux peuvent participer à la législation du pays. Conséquemment le pouvoir politique et l'influence morale du Congrès sont sauvegardés et concourent au maintien de la loyauté envers le gouvernement et de la fidélité à l'Union. Sur cette question qui est celle de la restauration même de l'Union et de la permanence de notre forme actuelle de gouvernement, mes convictions si souvent exprimées n'ont point changé. Au contraire, le temps et la réflexion les ont corroborées. Si l'admission de membres loyaux dans les chambres du Congrès auxquelles ils ont été nommés était une mesure sage et opportune il y a un an, elle ne saurait être moins sage et moins opportune maintenant, dans les circonstances anormales où nous sommes placés. Si dans l'état où se trouve à cette heure le Sud, il est permis de lui dénier le droit à la représentation, je ne vois pas que le temps, s'agirait-il de dix ans, puisse rien changer à la question. Si les Etats insurgés restent ce qu'ils sont, leur droit à la représentation sera tout aussi nul dans l'avenir qu'il l'est dans le présent, et, par contraire, le droit d'exclusion se perpétuera. La Constitution fait au Président un devoir de soumettre à l'examen du Congrès telles mesures qu'il juge nécessaires ou opportunes. Or, je ne connais pas de mesure demandée plus impérieusement par toutes les considérations d'intérêt national, de saine politique et de justice égale que l'admission des membres loyaux des Etats actuellement non représentés. Elle consommerait l'œuvre de reconstruction, elle aurait une influence salutaire sur le rétablissement de la paix, de l'harmonie et des sentiments fraternels. Elle tendrait grandement à renouveler la confiance du peuple américain dans la vigueur et la stabilité de ses institutions. Elle nous lierait davantage comme nation et nous permettrait de montrer au monde le pouvoir inhérent et réparateur d'un gouvernement fondé sur la volonté du peuple et établi sur le principe de la liberté, de la justice et de l'intelligence.

Notre force augmentée et notre prospérité accrue démontreraient certainement la fausseté des arguments contre les institutions libres tirés de nos désordres nationaux récents par les ennemis du gouvernement républicain.

L'admission des membres loyaux des Etats actuellement exclus du Congrès, en dissipant les doutes et les appréhensions rendraient au commerce et à l'industrie les capitaux qui attendent maintenant une occasion de placement. Elle allégerait la situation incertaine où sont actuellement ces Etats, et en encourageant l'émigration, aiderait à la colonisation de ces régions fertiles actuellement incultes, et tendrait à augmenter la production de ces produits qui ont si grandement contribué à la richesse de la nation et au commerce du monde.

De nouveaux champs d'entreprise seraient ouverts à notre peuple progressif, et bientôt les dévastations causées par la guerre seraient réparées et toutes les traces de nos troubles domestiques effacées de l'esprit de nos compatriotes.

Dans nos efforts pour préserver l'unité du gouvernement qui fait de nous un seul peuple, en rétablissant les Etats dans les relations qu'ils avaient avant la rébellion, nous devons prendre garde, après avoir sauvé la nation du danger d'être démembrée, de recourir à des moyens arbitraires, qui finiraient par un despotisme absolu comme remède contre le retour de semblable occurrence.

La guerre étant terminée et avec elle toute occasion d'exercer les pouvoirs d'une douteuse constitutionnalité, nous devrions nous hâter de ramener la législation dans les limites prescrites par la Constitution et rentrer dans les anciens errements établis par nos pères pour la gouverne des générations futures. La Constitution qui existe toujours jusqu'à ce qu'elle soit changée par un acte explicite et authentique de tout le peuple est obligatoire pour tous. Si, dans l'opinion du peuple, la distribution ou la modification des pouvoirs constitutionnels est erronée en quelque point, qu'elle soit corrigée par un amendement au moyen indiqué par la Constitution, mais qu'il n'y ait pas de changement par usurpation, car c'est l'arme ordinaire par laquelle les gouvernements libres sont détruits. Washington adressa ces paroles à ses concitoyens quand, suivi par leur amour et leur gratitude, il se retira volontairement de la vie publique. Maintenir toutes choses dans les bornes de nos pouvoirs constitutionnels et chérir l'Union fédérale comme le seul vrai gage de sûreté, c'est ce qui fut prescrit par Jefferson comme règle de conduite à ses concitoyens, pour produire une union de sentiment et d'action également favorable à leur bonheur et à leur sécurité.

Jackson soutenait que l'action du gouvernement général devrait être strictement restreinte à la sphère de ses devoirs propres, et soutient avec beaucoup de force et de justesse que notre gouvernement ne doit pas être maintenu et notre Union préservée par une invasion de droits et de pouvoirs des divers Etats. Au lieu de faire notre gouvernement général fort, nous le faisons faible; la vraie force consiste à laisser les individus et les Etats autant que possible à eux mêmes, en se laissant lui même sentir non pas tant dans ses pouvoirs mais dans sa bienfaisance, non dans son contrôle mais dans sa protection, non en rattachant les Etats plus étroitement au centre mais en les laissant se mouvoir librement dans leur propre orbite constitutionnel.

Tels sont les enseignements d'hommes que leurs actions et leurs services ont rendus illustres, et nous à qui ils ont laissé l'exemple de leur sagesse et de leur patriotisme, nous inspirant de leurs leçons, rivalisons d'amour pour le pays et de respect pour la Constitution et les lois.

Le rapport du secrétaire du Trésor offre beaucoup de renseignements sur le revenu et le commerce du pays. Ses vues sur la circulation et sur l'ajustement de notre système de revenu intérieur ainsi bien que sur les importations, sont recommandées à l'attentive considération du Congrès.

Dans mon dernier message annuel, j'exprimai mes vues générales sur ces divers sujets. Aujourd'hui j'appelle seulement votre attention sur la nécessité d'appliquer dans toutes les parties du gouvernement un système de rigide comptabilité et de réductions, une sage économie sans dépenses exceptionnelles ou extraordinaires. Le présent fardeau de taxes peut être diminué par telle modification de nos lois de revenu qui sera compatible avec la foi publique et les besoins légitimes et nécessaires du gouvernement.

L'état actuel de nos finances est bien plus satisfaisant que n'aurait pu le supposer, il y a un an, l'esprit le plus confiant, pendant l'année finissant le 30 juin 1865.

La dernière année de la guerre, la dette publique s'était accrue de $941,902,537, et le 31 octobre 1865 elle se montait à $2,740,854,750. Le 31 octobre 1866 elle avait été réduite à $2,551,310,006. La diminution pendant une période de 14 mois, du 1er septembre 1865 au 31 octobre 1866, a donc été de $189,544,744.

Dans le dernier rapport annuel sur l'état des finances, on évaluait que pendant les trois trimestres de l'année fiscale finissant le 30 juin dernier, la dette serait augmentée de $112,194,947, pendant cette période. Cependant, elle a été réduite de $31,196,387, les recettes de l'année ayant été de $89,905,905 de plus et les dépenses de $200,529,235 de moins que les évaluations.

Rien ne pouvait plus clairement indiquer que ne le font ces rapports, l'étendue et la disponibilité des ressources nationales, et la rapidité et la sécurité avec lesquelles, sous notre forme de gouvernement, de grands établissements militaires et navals peuvent être réduits du pied de guerre au pied de paix ainsi que les dépenses qui en résultent.

Pendant l'année fiscale finissant le 30 juin 1866 les recettes ont été de $558,032,620 et les dépenses de $520,750,940, ce qui laisse un surplus disponible de $37,281,680. On estime que les recettes pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1867 seront de $475,061,386 et les dépenses de $316,428,078, ce qui laissera un excédant de $158,633,308. Pour l'année finissant le 30 juin 1868, on évalue que les recettes seront de $436,000,000 et les dépenses de $350,247,641, laissant un excédant de $85,752,359.

Ces recettes évaluées peuvent être diminuées par une réduction des droits, mais après que les réductions nécessaires auront été faites, les revenus de l'année présente et des années suivantes seront sans aucun doute insuffisants pour couvrir toutes les dépenses du Trésor et pour laisser de forts excédants à appliquer au paiement du principal de la dette.

Il semble maintenant qu'il n'y a pas de bonne raison pour que les taxes ne soient pas réduites à mesure que le pays augmente en population, et qu'en même temps la dette ne soit pas éteinte d'ici à un quart de siècle.

Le rapport du secrétaire de la guerre fournit des renseignements importants sur les opérations de son département pendant l'année écoulée. Il reste maintenant au service peu de volontaires et on les licencie aussi rapidement qu'ils peuvent être remplacés par des troupes régulières.

L'armée a été promptement payée, elle a reçu des soins médicaux attentifs, de bons vêtemens et une nourriture substantielle, et on l'approvisionne de fusils se chargeant par la culasse et de petites armes. La force militaire de la nation n'a pas été affaiblie par le licenciement des volontaires, ni par la vente d'immenses approvisionnements militaires, ni par la diminution des dépenses. On a gardé un matériel de guerre suffisant pour toutes les éventualités militaires, et avec les volontaires licenciés prêts à répondre à l'appel de la nation, une armée peut être levée, organisée et équipée.

Des préparatifs ont été faits pour le paiement de primes additionnelles autorisées par la récente décision du Congrès, suivant des règlements qui protégeront le gouvernement contre la fraude et assureront aux soldats licenciés une récompense bien méritée pour leur bravoure.

Plus de 6000 soldats estropiés ont reçu des membres artificiels ou autres appareils chirurgicaux, et 41 cimetières nationaux contenant les restes de 104,526 soldats unionistes ont déjà été établis. Le total des allocations militaires est de $20,256,490.

Le secrétaire de la marine rapporte que les forces navales se composent de 278 batiments armés, portant 2,351 canons. Cent quinze de ces batiments portant 1,029 canons sont répartis en sept escadres. Le nombre des hommes au service est de 13,600. Une grande activité a été déployée par toutes les escadres et leurs mouvements ont été judicieusement arrangés de façon à protéger le commerce américain et les intérêts de nos compatriotes à l'étranger.

Les navires non employés sont en réparation ou sur le chantier jusqu'à ce qu'on ait besoin de leurs services. La plupart des navires cuirassés sont à League Island et dans le voisinage de Philadelphie qui, jusqu'à ce qu'une mesure décisive soit prise par le Congrès, a été choisi par le secrétaire de la marine comme le meilleur endroit pour cette classe de navires. Il est important qu'une station publique convenable soit choisie pour la flotte cuirassée. On pense à tenir ces navires toujours en état de répondre à toute éventualité et il est désirable qu'il soit pris une décision finale afin que nous puissions avoir une station convenable pour cette classe de navires aussi bien qu'un arsenal de marine suffisant pour les besoins du service sur le Delaware.

Le fonds des pensions navales s'élève à 11,750,000, ayant été augmenté de 2,750,000 dollars pendant l'année. Les dépenses du département pour l'année fiscale finissant le 30 juin dernier ont été de 43,324,552.06 et les estimations pour l'année prochaine s'élèvent à 23,568,436 dollars.

L'attention est appelée sur la situation de nos marins et sur l'importance de mesures législatives pour subvenir à leurs besoins et améliorer leur état.

Les considérations à l'égard de la classe de nos concitoyens qui ont bien mérité sont recommandées avec instance à l'attention favorable du Congrès.

Le département des postes présente une situation satisfaisante du service et soumet des recommandations qui sont dignes de la considération du Congrès.

Le revenu du département pour l'année finissant le 30 juin 1866 a été de 14,386,986 et les dépenses de 15,352,079, accusant un surplus de frais de 965,093.

Dans la prévision de ce déficit, néanmoins, une allocation spéciale fut faite par le Congrès dans l'acte approuvé le 28 juillet 1866 y comprise l'allocation de 700,000 pour affranchissement de poste comme une légitime portion de revenu qui reste encore non dépensée. Le déficit actuel pour l'année passée est seulement de 265,053, somme de 51,141 au-dessous du montant estimé dans le rapport annuel de 1864.

La diminution du revenu comparée avec l'année précédente a été de 1 1/5 pour cent et l'augmentation des dépenses, eu égard à l'extension du service postal dans le Sud, de 12 pour cent le 30 juin dernier. Il y a eu en opération 6930 routes de poste pour une étendue de 180,921 milles et un transport total de 71,837,914 milles et un coût annuel, y compris tous les frais, de 841,018.40. La longueur des chemins de fer est de 32,092 et le transport annuel de 30,609,467 milles.

L'étendue des transports par bateaux à vapeur est de 14,346 et le transport annuel de 3,411,962 milles.

Le service de la malle augmente rapidement dans tout le pays et son extension soutenue dans les Etats du Sud indique l'amélioration constante du pays.

Les relations croissantes du service étranger méritent aussi l'attention. Le département des postes de la Grande Bretagne et le nôtre sont d'accord sur une base préliminaire pour un nouveau contrat postal qui sera, pense-t-on, éminemment avantageux aux intérêts commerciaux des Etats-Unis, d'autant plus qu'il serait fait en vue d'une réduction du droit d'affranchissement sur les lettres envoyées en Angleterre et traversant le Royaume Uni.

Le droit uniforme et raisonnable pour la mer et le transit territorial de la correspondance donne à chaque département postal le droit d'user de toutes les communications.

Le rapport du secrétaire de l'intérieur expose la situation de ces branches du service public. 1,892,516 acres de terre ont été enregistrés sous la loi du Homestead.

Une longue expérience et des discussions vives ont produit la conviction que le développement de nos ressources agricoles et la dissémination dans notre vaste pays sont des objets plus importants à l'agrandissement et à la prospérité nationale que le produit de la vente des terres aux plus offrants.

Les lois de préemption confèrent au pionnier qui se conforme aux conditions qu'elles imposent, le privilège d'acheter une portion limitée de terres non offertes au prix minimum. L'acte du «homestead» décharge le soldat du paiement du prix d'achat et lui assure une demeure permanente à la condition d'y résider un certain nombre d'années.

Cette politique libérale attire l'émigration de l'ancien monde et des parties les plus encombrées du nouveau. Ses résultats avantageux sont incontestables et seront encore plus manifestes quand nous lui aurons donné un plus grand développement.

Le Congrès a accordé des concessions de terres libérales à des corporations pour aider à la construction des chemins de fer et autres travaux d'améliorations intérieures.

Si cette politique venait à prévaloir, il faudrait des dispositions plus sévères pour assurer l'application fidèle des fonds. Le titre des terres ne devrait pas passer par patente ou autrement, mais rester au gouvernement et sous son contrôle jusqu'à ce qu'une partie du chemin eut été construite. Une partie des titres pourrait être alors transmise de temps en temps à la corporation, mais jamais dans une proportion plus grande que celle des travaux déjà accomplis.

Cette restriction ne porterait préjudice à aucune entreprise conçue de bonne foi et conduite avec une énergie raisonnable, attendu qu'il est d'usage de retirer du marché les terres situées dans la limite de ces concessions et d'exclure aussi l'introduction d'un droit opposé. Un manquement aux conditions que le Congrès peut juger convenable d'imposer devrait entraîner la perte du droit au titre des terres ainsi retirées mais non transférées ou du titre des terres transférées qui restent non vendues.

(L'heure d'aller sous presse arrivant avant que le télégraphe nous ait transmis la fin du message, nous empruntons au *Picayune* du soir l'analyse de cette dernière partie, concernant les affaires étrangères; nous en donnerons le texte demain.)

Le Président dit qu'il ne peut abandonner l'espoir que la France adoptera, au sujet de l'occupation du Mexique, des résolutions qui seront aussi conformes que possible avec les engagements existants et qui satisferont ainsi à ce que les Etats-Unis ont le droit d'attendre.

Il y a lieu de regretter qu'il n'y ait eu aucun progrès considérable de fait vers l'arrangement du différend qui a surgi entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne par suite des déprédations sur notre commerce maritime, et des contraventions commises pendant notre guerre civile par des sujets anglais en violation du droit des gens et des obligations neutres.

Cependant on peut croire que le délai provient en partie de la situation domestique de la Grande Bretagne. Un changement complet de ministère a eu lieu dans ce pays pendant la dernière session du parlement. L'attention du nouveau ministère a été appelée sur ce sujet et il y a lieu de croire que l'affaire sera terminée dans un esprit amical.

L'importance d'une prompte décision à cet égard ne saurait être exagérée. Quels que puissent être les vœux des deux gouvernements, il est manifeste que la bonne entente et l'amitié ne peuvent être établies entre les deux pays jusqu'à ce qu'il y ait de nouveau réciprocité dans la pratique de la bonne foi et de la neutralité.

Le Président dit en terminant:

Notre gouvernement subit en ce moment son épreuve la plus décisive, et c'est ma prière la plus sincère que le danger puisse être heureusement et définitivement conjuré sans affaiblir sa force et sa symétrie primitive. Les intérêts des deux sections pourront se développer surtout par le rétablissement des relations fraternelles, le complet oubli de nos discordes passées, le retour aux travaux de la paix.

Dirigeant nos efforts vers ces grands buts, efforçons nous de préserver l'harmonie entre les départements si ordonnés du gouvernement de manière que chacun dans sa sphère propre, puisse cordialement co-opérer avec l'autre en assurant le maintien de la Constitution, la préservation de l'Union et la perpétuité de nos libres institutions.

ARRIVAGE DU NORD.—Le steamer *General Meade*, parti de New-York le 24 novembre, est arrivé hier matin. On trouvera ailleurs la liste de ses passagers.

Autres Dépêches.

Mobile, 3 déc.—Notre ville a encore été visitée ce matin par un grand incendie qui a détruit le magasin de cigares et de tabac de J. J. Lazo & Co; les magasins d'habits de Levy & Woolverton et de T. J. Halton; la boutique de barbier de Sterling et la salle du club de Wm. Turner, tous situés à l'encoignure nord-ouest des rues Royale et Dauphine. On ne connaît pas encore le montant de la perte, mais on sait que les propriétés détruites étaient couvertes par l'assurance.

Paris, 2 déc.—L'impératrice Charlotte est, dit-on, mourante à Miramar. L'empereur Maximilien y est attendu dans le courant de la quinzaine prochaine, et l'on se prépare à lui faire une réception flatteuse sur le territoire autrichien.

Londres, 2 déc.—Une lettre de Paris dit que le procès intenté au gouvernement des Etats-Unis par le constructeur du célèbre bélier cuirassé se réglera probablement par voie d'arbitrage.

Berlin, 2 déc.—Le prince Adalbert, amiral de la flotte prussienne, fera bientôt une visite aux Etats-Unis pour examiner le système américain de construction navale; qui doit être introduit dans la marine prussienne.

New York, 3 déc.—Arrivés, les steamers *Missisippi* et *Victor* de la Nlle-Orléans.

FAITS DIVERS.

— Les rabbins d'Europe doivent se réunir en concile à Paris, l'année prochaine, afin que ce grand sanhedrin puisse coïncider avec l'Exposition universelle des produits de l'industrie. C'est le comité central israélite de Paris qui a pris l'initiative de cette réunion, qui sera appelée notamment à résoudre les deux questions suivantes: «Celle, tout économique, de la suppression des interdictions qui pèsent sur certains aliments; celle, politique, d'empêcher la polygamie qui règne encore chez les juifs de l'Algérie, et de faire que désormais les filles soient reconnues aptes à hériter au même titre que les enfants mâles.»

Le gouvernement français tiendrait, dit-on, beaucoup à ce que cette réforme pût être sanctionnée, car aujourd'hui il y a en Afrique 40,000 familles juives composées de gens laborieux et industrieux, et qui, pour des lois religieuses particulières, ne sont pas soumises aux lois générales de notre code civil.

—Voici un exemple curieux de l'amour dont les oiseaux donnent tant de preuves à leurs petits:

Sur la ligne du chemin de fer du Nord, en visitant un wagon de troisième classe depuis longtemps en dehors du service, on remarqua qu'un petit oiseau, un rouge queue, avait construit son nid, renfermant cinq œufs, tout près des ressorts d'attache. Le wagon, reconnu en bon état, fit ce jour-là même partie d'un convoi de marchandises expédié à 50 kilomètres, où il stationna trente-six heures, et fit ensuite divers circuits pour revenir à son point de départ.

Le wagon avait été ainsi en route quatre jours et quatre nuits, et pendant ce temps le nid ne fut pas abandonné, au moins par la mère, car, au retour, au lieu de cinq œufs, on y trouva cinq petits.

Touché de ce dévouement maternel, le chef de la gare ordonna qu'on détachât le wagon et qu'on le mît en lieu sûr; il le visitait de temps en temps, et voyait avec un vif plaisir le père et la mère apportant la becquée à leurs petits. Au bout de trois jours, trois des jeunes oiseaux avaient pris leur vol, et cinq jours après les autres quittèrent aussi le nid.

Le conducteur du train, qui ignorait ces détails, avait été surpris de voir à chaque station un petit rouge-queue sortir de l'un des wagons, pour repartir bientôt et revenir encore. La grande vitesse, le bruit du convoi ne l'effarouchait pas, et l'instinct maternel lui faisait tout affronter. Ses petits avaient besoin de chaleur, d'abri, de nourriture, il le leur prodiguait à travers les espaces inconnus sans se laisser arrêter par aucun obstacle.

— La *Liberté* raconte l'anecdote suivante, véritable modèle de délicate flatterie:

Le cardinal Fleury, qui avait alors quatre-vingt-dix ans, ayant dit peu de jours auparavant, en présence de son valet de chambre, qu'il était trop âgé, qu'il ne vivait plus que par la pitié ou par l'oubli de la Mort, qu'il ferait sans aucun doute très prochainement le grand voyage de l'éternité; ce malin serviteur, qui remplissait à la fois chez le cardinal les fonctions d'intendant et de factotum, usa, pour plaire à son maître, d'un stratagème aussi galant qu'original. Il fit prier à dîner, chez son Eminence, pour le jour des Rois, les onze personnes suivantes: le comte de Beaupré, l'abbé d'Enneville, le comte de Gensac, le marquis de Nogaret, la princesse de Montbarey, la marquise de Flavacourt, le marquis de La Faye, la comtesse de Combreux, le comte de Saint-Mesme, la marquise du Coudray et la marquise d'Anglure.

Quand il s'agit de tirer le gâteau des rois:

— C'est au plus jeune qu'en revient l'honneur, dit avec tristesse le cardinal de Fleury. Avec mes quatre-vingt-dix ans, je ne puis prétendre qu'aux honneurs du patriarcat.

L'intendant de l'Eminence rayonnait.

— Mais, pardonnez, monseigneur, dit sa voisine de droite, la princesse de Montbarey. Je suis née le 15 janvier 1651, et j'ai par conséquent deux ans de plus que Votre Eminence.

— Que dites-vous là, princesse?

— Rien que la pure vérité.

— Moi, dit à son tour l'autre voisin du cardinal, je n'y mets plus de coquetterie, et j'avoue tout simplement mes quatre-vingt-onze ans.

— Vous avez dit quatre-vingt onze! s'écria le cardinal stupéfait.

— Oui, monseigneur: 3 mai 1652! répondit la marquise de Flavacourt.

— Je suis votre aîné d'un mois, marquise, dit le comte de Beaupré; 3 avril 1652.

— Et moi d'un an, dit le bon abbé d'Enneville: 27 juin 1651.

— Et moi, dit en chevrotant une petite vieillotte toute ridée, il y a soixante-deux ans que je suis veuve de M. le marquis d'Anglure, et, quand j'eus le malheur de le perdre, il y en avait trente quatre que Dieu m'avait mise au monde.

— 62 et 34 font 96! lui dit le cardinal ébahi; quoi! marquise, vous avez 96 ans!

Hélas!.... répondit simplement Mme d'Anglure.

Le comte de Gensac avait 94 ans; le marquis de Nogaret, 95; le marquis de La Faye, 96; le comte de Saint-Mesme et la comtesse de Combreux, 97.

— Comment! comment! s'écria l'Eminence au comble de la stupéfaction: c'est moi qui dois tirer le gâteau, comme étant le plus jeune!

Toutes ces voix de vieillards et de vieillottes firent entendre un chœur de rires cassés et stridents.

— Est-ce hasard ou gageure? demanda tout haut l'ancien évêque de Fréjus.

Mais, en ce moment il aperçut en face de lui le facies rayonnant de son valet de chambre. Le cardinal comprit, tira le gâteau comme un petit enfant de quatre-vingt dix ans qu'il était, et fut si enchanté de ce tour plaisant du flatteur que, quelques semaines après, à la mort de Son Eminence révérendissime, celui-ci se trouva fraîchement couché sur le testament du cardinal pour un legs relativement considérable.

— Le *Pays* publie le récit suivant, qui lui est envoyé de Rancorah (Indes Orientales); c'est l'histoire d'un homme qui se fait enterrer pour vivre:

«Un homme qui avait été enterré vivant il y a un mois, a été exhumé vivant en présence d'Esur-Lali, un des ministres du maharawe de Jaisalmen. Il est âgé d'environ trente ans.

«Il passe sa vie à courir le pays et se laisse enterrer pendant des semaines et même des mois entiers par quiconque veut le payer largement.

«Quelques jours avant l'inhumation, il s'abstient de toute nourriture, pour n'être point gêné par le travail de son estomac. On le coud dans un sac de drap, et pour qu'il ne soit point tourmenté par les fourmis et autres insectes, on a soin de garnir de drap la cellule qu'il occupe.

«Cette dernière fois, il avait été inhumé dans un petit bâtiment en pierres de 12 pieds (anglais) de haut, 8 de large. On avait pratiqué une ouverture de 3 pieds de long sur 2 de large, et de 3 pieds de profondeur, dans laquelle on le plaça. Il était assis, les jambes tournées vers l'estomac et les mains vers la poitrine. Pour l'empêcher de s'échapper, on avait posé sur sa tombe deux blocs de pierres assez larges pour en fermer l'ouverture, on avait muré la porte du bâtiment et posé des sentinelles autour.

«Au bout d'un mois, on dégagea la porte et l'opération de l'exhumation commença. Quand on ouvrit le sac, on trouva l'homme privé de sentiment, les yeux fermés, les mains crispées. Ses deux rangées de dents tenaient si fortement ensemble qu'il fallut employer un instrument en fer pour lui ouvrir la bouche. Insensiblement, après qu'on lui eût versé un peu d'eau dans le gosier, il reprit ses sens, l'usage de ses membres, et bientôt, se levant, il se mit à marcher. Le son de sa voix était clair et doux. Il dit qu'il consentirait à être enterré de nouveau, et même pour un an.

«Le lendemain, le lieutenant Macneghten le mit à l'épreuve en le renfermant, pour treize jours, dans un coffre de bois suspendu au plafond de son appartement.

«Un détail curieux, c'est que ses cheveux ne croissent point pendant qu'il est enseveli.

«C'était la sixième ou la septième fois qu'il se faisait enterrer, mais on ne savait comment il avait découvert ces facultés extraordinaires en lui.»

Des lettres de Montevideo du 30 septembre prétendent que le gouvernement brésilien continuait l'envoi de renforts dans la Plata. Six grands transports chargés de troupes et de matériel étaient arrivés de Rio, ainsi que deux navires cuirassés, le *Barroso* et le *Colombo*, construits exprès pour pouvoir naviguer sur le Paraguay, et ayant, par conséquent, un très faible tirant d'eau.

D'après les renseignements contenus dans ces mêmes lettres, les alliés, pour réparer l'échec de Curupaity, auraient une armée d'environ 40,000 hommes prête à entrer en ligne dans quelques jours. Ils auraient de plus à leur disposition deux batteries formées de bouches à feu de 450, tirées de l'arsenal de Rio.

Mais le *Spectator* de Londres prétend savoir, de son côté, que la paix est sur le point d'être conclue entre le Brésil et le Paraguay, sur les bases proposées par le Paraguay vainqueur.

La résistance de Curupaity et des mouvements qui commençaient à se manifester parmi les esclaves auraient fortement contribué à la résolution du gouvernement brésilien.—*Patrie.*

Revue européenne.

FRANCE.

Le télégraphe nous a appris que des arrestations avaient eu lieu à Paris. Onze individus ont en effet été arrêtés, le 9 novembre, au *café de la Renaissance*, boulevard Saint-Michel, et interrogés par M. le juge d'instruction de Gonet. Ils sont inculpés, non de délit d'association illicite, comme quelques journaux l'ont annoncé par erreur, mais du délit d'affiliation à une société secrète.

Disons, à ce propos, que l'*Avenir national* était mal renseigné, quand il annonçait que les individus arrêtés avaient été conduits à la préfecture de police, entre deux haies de soldats et les menottes aux mains. Ces détails sont déclarés complètement inexacts, par un communiqué adressé à ce journal.

Le *Morning Post* reconnaît que la simple prudence fait un devoir à la France de se tenir sur ses gardes, et il insiste sur la nécessité de resserrer les liens de l'alliance française:

«Sans vouloir attacher trop d'importance au bruit d'une alliance entre la Russie et la Prusse, il n'est certes que prudent aux puissances occidentales de se mettre sur leurs gardes contre des conditions qui sont tout à fait dans le choses possibles. La question d'Orient, que jusqu'à présent les diplomates n'ont pu réussir à résoudre, peut un jour ou l'autre se dénouer par l'épée.

«La Russie envie toujours l'héritage de l'homme malade et saisirait avidement la première opportunité qui lui donnerait le moyen de s'en emparer. Que l'ambition de la Prusse soit satisfaite, c'est ce dont nous doutons fort. Il nous faut continuer avec fermeté la politique suivie par l'Angleterre relativement à cette question d'Orient, et plus que jamais il est nécessaire de maintenir la plus étroite alliance avec la France.»

On assure que l'Espagne vient d'acheter à la France 140,000 carabines Minié, mises hors de service par suite de la transformation des armes.

Le gouvernement anglais vient de proposer au gouvernement français de construire à frais commun un câble qui partirait de Brest et irait se relier par Valentia au câble transatlantique. Nous serions très heureux de voir cette nouvelle se confirmer.

QUESTION ROMAINE.

Le *Constitutionnel*, dans une note qui paraît avoir un caractère officieux, dément les informations publiées par le *Mémorial diplomatique* au sujet du voyage de M. Gladstone, à Londres, et d'une mission que M. Odo Russell aurait remplie à Paris auprès du gouvernement français. Selon cette note, il jugerait à propos de quitter Rome, et il n'est pas plus exact que Odo Russell ait fait à ce même sujet au gouvernement français une communication officielle.

Puisque nous en sommes sur les affaires romaines, on nous permettra de citer un passage d'un mandement tout récent de M. l'archevêque de Tours. Ce prélat, en parlant comme de juste, de la question romaine, car il n'y a pas de bon mandement sans cela, exprime cette idée que le départ de nos troupes pourrait bien être le signal d'un massacre général des chrétiens de Rome: «Il est à croire, dit-il, qu'on épargnera aux chrétiens les violences extrêmes que nos mœurs repoussent, *quoique l'on ne puisse répondre de rien, quand la passion irréligieuse s'exalte devant la résistance.*» Nous ne ferons pas remarquer ce qu'il y a de dangereux dans de pareilles insinuations; nous voudrions seulement savoir si M. l'archevêque de Tours croit bien réellement possibles ces violences que dans son mandement il n'hésite pas à regarder comme telles.

ITALIE.

La *Gazette de Venise* du 8 novembre décrit la cérémonie de l'entrée solennelle du roi d'Italie à Venise. Victor-Emmanuel a été reçu, à son arrivée, par le baron Ricasoli, par le général comte Thaon de Revel et par les chefs de la municipalité. La plupart des grandes cités du royaume avaient tenu à honneur de se faire représenter à cette véritable fête nationale. Florence, Turin, Milan, Pérouse, Modène, Pise, Ravenne, et quantité d'autres cités avaient envoyé leurs députations. Mais au milieu de ces bannières on remarquait le drapeau de Rome couvert d'un crêpe et porté par une députation de la ville éternelle. Les Romains n'ont pas voulu laisser oublier, dans cette cérémonie qui célèbre l'unité italienne, qu'eux aussi sont les fils de l'Italie.

Plusieurs journaux ont annoncé que des négociations allaient être ouvertes pour obtenir la restitution des biens privés appartenant aux dynasties des Deux-Siciles et de Parme.

Le *Mémorial diplomatique* croit savoir que le cabinet italien tient à ce que ces négociations soient concentrées à Florence. «Non seulement l'Espagne, ajoute cette feuille, mais encore la Russie, emploient tous leurs efforts pour que ces négociations aboutissent à un heureux résultat, et, de son côté, la France a promis de les seconder de toute son influence.»

On mande de Rome que le général de Pollhès, commandant de place de l'armée française à Rome, a annoncé officiellement à la municipalité romaine que le 4 décembre prochain aurait lieu la remise des objets mobiliers fournis au corps d'occupation.

AUTRICHE.

En Autriche, les hommes politiques portent également leur attention sur la grave question d'Orient, comme s'ils craignaient dans un temps assez rapproché d'en voir sortir la guerre. Voici ce que dit le *Journal de Vienne*, organe officieux:

«L'Autriche doit envisager avec inquiétude toute tentative d'évolution violente en Orient. Il faut espérer que l'action réunie des grandes puissances amies de la paix suffira pour conserver la paix à l'intérieur de la Turquie.

«Il est évident que tout Etat chrétien hésitera à procéder par la contrainte et par la guerre contre les populations chrétiennes de la Turquie. L'Autriche, surtout, pense que, en présence de la paix compromise en Orient, il ne lui est permis d'user que de représentations sérieuses et de médiation amicale; cela est exigé, en dehors des raisons de justice et de politique, par l'affinité de race de quelques-unes des populations autrichiennes avec les populations vivant sur le sol de la Turquie.»

Le *Journal de Vienne* engage la Sublime-Porte à la condescendance vis-à-vis des demandes des populations serbes. La meilleure solution de la question d'Orient serait, d'après le *Journal de Vienne*, le maintien de l'union politique des populations chrétiennes avec la Porte; union qui, en respectant l'autonomie à l'intérieur, leur garantit l'indépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Si les populations chrétiennes savent être modérées dans leurs demandes, et la Porte a assez de prudence politique pour se résoudre à abandonner sans combat ce qu'elle ne saurait maintenir, les dangers qui menacent d'ébranler la paix de l'Europe pourraient être conjurés ou écartés pour longtemps.

TURQUIE.

Les dernières dépêches de Constantinople annoncent qu'après la soumission des Sphakiotes et des chefs de l'insurrection candiote, le commissaire général du sultan, Moustapha pacha, avait publié une amnistie générale pour les Crétois compromis, et avait en outre déclaré et porté à la connaissance du public que les chefs rebelles et les étrangers qui ne voudraient pas se soumettre pourraient quitter l'île librement. Cet acte de Moustapha pacha avait causé une satisfaction générale et ranimé la confiance des familles compromises, dont un grand nombre avaient regagné leurs foyers.

Il circule des bruits relatifs au projet de mariage entre le prince Charles de Hohenzollern, hospodar des principautés danubiennes, et une fille de la grande duchesse de Leuchtenberg.

DANEMARK.

Comme le télégramme nous l'a appris, le Rigsdag danois a été ouvert par le roi Christian en personne. Sa Majesté a lu un discours dans lequel elle dit:

«Un bill pour la dotation de la princesse Dagmar sera présenté aux chambres. Le Danemark n'a pas conservé l'intégrité de son territoire à la suite des événements politiques qui se sont déroulés dans le centre de l'Europe. Par le traité de paix conclu entre l'Autriche et la Prusse à Prague, cette dernière puissance a entrepris le rétablissement du Sleswig septentrional, en laissant les populations se prononcer elles-mêmes, au moyen du vote, pour son indépendance. Bien que la chose n'ait pas encore eu lieu, cependant le texte du traité et la direction que prennent les relations internationales européennes nous donnent l'espoir que nous obtiendrons les frontières naturelles nécessaires à la sécurité du pays. Tel est le but vers lequel nous avons toujours tendu depuis le traité de Vienne. La justice de ces espérances a été reconnue par des puissances amies, et en particulier par le gouvernement de l'empereur Napoléon, qui a témoigné tout l'intérêt qu'il portait à notre pays et qui a gagné par là notre profonde reconnaissance. Le Danemark voit une preuve d'amitié dans les propositions de la Prusse.»

Sa Majesté a ensuite déclaré que l'on faisait des préparatifs pour la défense du royaume, particulièrement en ce qui regarde les armes à feu. Les questions relatives aux finances du pays ont été principalement exposées, la position financière générale du Danemark ne doit donner aucune crainte pour l'avenir.

ALLEMAGNE.

A la réouverture des chambres de Berlin, le 12 courant, le ministre des finances a présenté à la chambre des députés le budget des finances pour 1867. Il a annoncé que le gouvernement n'avait pas encore usé du pouvoir qui lui avait été accordé de contracter un emprunt. 27 millions et demi ont été payés au Trésor. Le revenu de 1866 s'élève à 168,801,000 thalers, comprenant 1,600,000 thalers pour contributions de guerre, somme qui excède de 6,210,000 thalers l'estimation préalable.

On prélèvera sur cette somme 2,400,000 thalers pour augmenter les salaires des instituteurs et élever la paie de l'armée.

On écrit de Kiel que le contre-amiral Yachman est arrivé dans cette ville venant de Berlin. Il se rend dans les duchés pour y organiser l'inscription maritime d'après le système français. Lorsqu'il aura terminé ce travail, il fera une levée de marins pour la flotte prussienne.

Dans un meeting d'hommes politiques appartenant au parti Grand Allemand [*Gross Deutsche*], qui vient d'avoir lieu à Stuttgard, il a été résolu de former une union étroite entre les divers Etats de l'Allemagne du Sud, basée sur une convention internationale et militaire.

Il a été aussi résolu d'adopter le principe suivant: «Tous les citoyens seront soumis au service militaire, la durée du service sera la plus limitée possible.» Le meeting a nommé un comité qui siégera à Heidelberg, sous la présidence de M. Welcker.

Le gouvernement de Wurtemberg s'occupe, lui aussi, de la réorganisation de son armée et de la réforme des fusils. C'est au système de l'arme Minié qu'il aurait donné la préférence et nous apprenons même que la principale fabrique d'armes de ce petit royaume a déjà reçu une importante commande.

SUISSE ET BELGIQUE.

La correspondance bruxelloise d'une feuille ministérielle de Liège donne comme certaine la nomination de M. le général du génie Wyler comme ministre de la guerre, en remplacement de M. le baron Chazal, démissionnaire.

De graves désordres ont eu lieu le 11 au soir en Suisse, à Carouge et à Genève, à la suite du vote pour les élections du grand conseil.

A Carouge, des électeurs indépendants ont été chassés violemment du local électoral vers cinq heures et empêchés de voter jusqu'à la fermeture du scrutin. Il y a eu quelques blessés. A sept heures et demie du soir, après la fermeture du scrutin, une bande composée d'environ deux cents individus de Carouge a attaqué à l'improviste le palais électoral de Genève, mais elle a été énergiquement repoussée par les assistants.

Renforcée par un certain nombre de radicaux de la ville, cette bande revint à la charge, chercha à enfoncer les portes et les fenêtres du palais électoral, et attaqua à coups de pierres les indépendants qui occupaient l'intérieur. Les fenêtres furent brisées, mais les indépendants, armés de bâtons, de balustrades et d'autres objets, firent une sortie, repoussèrent une seconde fois les assaillants et maintinrent intactes les urnes électorales jusqu'au dépouillement du scrutin. La gendarmerie, étant arrivée, l'ordre fut rétabli. Vers dix heures, le conseil d'Etat réuni a fait entrer dans la caserne le bataillon de sapeurs-pompiers. Environ quatorze blessés, presque tous indépendants, ont été portés à l'ambulance. Les assaillants avaient emporté les leurs. Le lendemain, la ville était agitée.

On a procédé néanmoins au dépouillement du scrutin, qui a été terminé dans la journée.

La liste indépendante a triomphé dans la ville avec une majorité de 650 voix, et sur la rive droite, avec une majorité de 150 voix.

Sur la rive gauche, la liste des radicaux a passé avec 600 voix de majorité. MM. Fazy et Cullerton ont obtenu une grande majorité.

Par suite de ces élections, le grand conseil se trouve composé de 63 indépendants et de 41 radicaux.

LE QUINA LAROCHE est la plus complète de toutes les préparations au quinquina. Cet élixir, aussi agréable qu'efficace, satisfait également le malade et le médecin.—Voir aux annonces.

GUERLAIN, PARFUMEUR, Paris, 15 rue de la Paix, Paris.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 3 décembre.

Il y a eu très peu d'animation aujourd'hui sur le marché. Le mauvais temps a d'abord nui aux affaires extérieures. Le sucre et la mélasse, quoique négligés, n'ont rien perdu de leur fermeté et un mouvement ordinaire a eu lieu dans les produits de l'Ouest. Les transactions ont été quelque peu restreintes dans le coton; les facteurs ont, néanmoins, réussi à raffermir le marché, grâce à une amélioration du change. Les ventes s'élevaient à la clôture à 3200 balles, à des prix plus fermes.

Le monétaire n'a trouvé que peu d'acheteurs. L'or a ouvert, ce matin, à 141 à 141 1/4 contre 141 samedi soir, mais il a haussé subséquemment et a clos à 141 1/2 à 142. On a vendu, au premier board, $5,000 et 5,000 à 141 1/4; au second board, $3,000, $4,000 et $5,000 à 142; sur le marché, $5,000 et $5,000 à 141 1/4, $3,000 (1,000, 3,000, 5,000, 5,000, 10,000 et 10,000, à 141 1/2, $3,000 à 141 5/8, $2,000, 3,000, 5,000 et 12,000 à 141 3/4, $2,000, 5,000, 10,000 et 10,000 à 142, $10,000 à 142 1/8, $1,000 à 142 1/4 et $5,000 au même taux, $2,000 en doublons mexicains évalués à la douane à 141 1/4.—Sur les comptoirs, les demi piastres américaines valaient 136 à 137 et les piastres mexicaines 113 à 113 1/2.

La demande de change étranger a été assez animée. On a offert peu de change commercial, tandis qu'il y a eu beaucoup de mouvement dans le change étranger. Les ventes faites sur la clôture indiquent une hausse de près d'un pour cent sur les cours des premières heures de la journée. Les ventes de sterling comprennent 1,000 livres No 1 à 150, 2,500 à 151, 5,000 livres au même taux, 3,000 à 152, 6,500 livres No 1 et de banque au même taux, 5,000 livres de banque au même taux, 25,000 livres à 152 1/4 à 152 3/4, 2,000 livres, 2,000 livres et 5,000 livres à 152 1/2, 3,000 livres à 153, 500 livres, 1,200 livres, 3,000 livres et 8,000 au même taux, 2,000 livres à 153 1/4. Dans les francs, 25,000 en change commercial No 1 à 3.75, 30,000 à 3.70, et une petite somme de banque à 3.67 1/2. Le sterling peut être coté nominalement à 148 1/2 à 149 les traites commerciaux, 151 à 152 les traites No 1 première classe et 153 à 153 1/2 le change de banque, les francs, à 3.75 à 3.72 1/2 le commercial No 1 et 3.67 1/2 à 3.65 le change de banque.

Le change américain a manifesté une tendance à la hausse. Les banques ont tiré sur New York, de bonne heure, à 1/4 à 3/8 d'escompte, mais, à la clôture, elles exigeaient davantage. — La demande a été limitée sur les comptoirs. — Il y avait peu de change commercial; il s'en est vendu $20,000 sur New York, à vue, à 3/8 d'escompte, $5000 sur Boston, à vue à 7/16, $10,000, $35,000 et $33,000 sur New York, à vue, à 1/2, $10,000, à dix jours de vue, à 1, $10,000, à quinze jours, au même taux, $15,000, à vingt jours, sur Boston, à 1 1/8, $10,000, à trente jours, sur New York, à 1 1/4, et $20,000 dito, sur New York, à 1 3/4.—Le taux général du change commercial à vue a été de 1/2 pour cent d'escompte.

Il ne s'est pas vendu d'actions au Board, et la seule transaction annoncée au dehors comprend 200 du chemin de fer de Carrollton à $50. Samedi soir, à une heure avancée, 212 actions de la banque de la Nlle Orléans se sont vendues à $39; cette transaction n'avait pas été annoncée.

Les bons de la ville n'ont trouvé d'acheteurs ni au Board ni sur le marché. Les consolidés sont cotés à 96 1/2 à 97 1/2 et les émissions en faveur de chemins de fer à 81 à 82.—Les «mixtes» de la Louisiane sont cotés à 75 à 76; les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 85 à 87 1/2, les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, avec huit coupons échus, à 75 à 76.

Il s'est vendu, au Board, $3600 en billets du Trésor de la ville à 99 1/4 cents à la piastre et $4000 dito à 99 1/8.—Sur le marché, $3200 en billets du Trésor de l'Etat à 93 cents.—Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 65 à 67 cents à la piastre et ceux du Trésor de l'Etat à 94 à 95 cents.

SERVICE FUNEBRE.

Mercredi, cinq du courant, un service sera chanté à la Chapelle, coin Conti et Remparts, à 7 heures et demie, pour le repos de l'âme de SUZANNE GUENNE, morte chez Mme Moreau.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 4 décembre.

Arrivé, hier—261 bœufs du Texas, 6 bœufs de l'Ouest, 54 cochons et 43 vaches à lait.

Vendu—404 bœufs du Texas, 6 bœufs de l'Ouest, 103 veaux et veaux d'un an, 110 cochons et 3 vaches à lait.

A vendre—302 bœufs du Texas 346 veaux et veaux d'un an, 273 cochons, 3485 moutons et 116 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net	— à —
do do 2me qualité do	— à 10
Bœufs du Texas, de choix, par tête	30 — à 45 00
do do 2me qualité, par tête	20 — à 25 —
do do 3me qualité, par tête	16 — à 20 —
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	— à —
do du pays do	— à 10
Moutons du Texas, en bon état, par tête	1 50 à 3 50
do du pays, par tête	— à —
do de l'Ouest, choix par tête	— à 9 —
Vaches à lait, de choix, par tête	100 — à 150 00
do de 2e qualité, par tête	50 — à 90 00
Veaux d'un an, par tête	5 — à 12 —

DR. EMILE LAMM, DENTISTE, No 11 ... RUE BARONNE ... No 11. Inventeur breveté [illegible]. Le prix unique à la foire de l'Etat. [illegible] 1er décembre.

Banque City Nationale de la Nile-Orléans. Nlle-Orléans, 4 décembre 1866. L'élection régulière annuelle des actionnaires de cette Banque, pour l'élection de Directeurs aura lieu au local de la Banque, le premier lundi de janvier,—7 du mois prochain—de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. N. T. N. ROBINSON, caissier. 4 déc—

Premier Grand Bal Paré et Masqué DE LA Société Crescent de Bienfaisance DES JEUNES GENS, dans la SALLE de la COMPAGNIE ALLEMANDE, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse. Samedi, 29 Décembre 1866.

DIRECTEURS: M. Fernandez Sr, A. Bérat, A. Gardanne, A. Hardell, Chs. Lenes, Chs. Rame, Jr, M. Fernandez, Jr, G. Leclerc, P. V. Reimpio, A. A. Marchand, John Peralta, F. Gener, Jr, G. A. Meilleur, E. Chopin, E. Montamat, Chs. Goyon, C. Steinacker, A. Montamat, G. E. Stone, A. F. Jacquet, Leon Wiltz, Wm. Guinault, F. B. Vinet, Jr, A. Mascaro, A. J. Wiltz, Ed. Laborie, A. Rouquet, J. Bistes.

COMITÉ DE RÉCEPTION: J. C. Goyod, C. Ramel, Jr, A. Mascaro, F. Gener, J. bo. Peralta, C. Lenes, C. Steinacker, J. A. Wiltz, E. Chopin, F. B. Vinet, Jr, G. Leclerc, A. Gardanne.

COMMISSAIRES: G. A. Meilleur, Wm. Guinault, A. Hardell, Geo. E. Stone, A. A. Marchand, A. Rouquet, A. Betat, P. V. Reimpio.

Billets de Messieurs ....$2.

On peut se procurer des billets d'invitation pour les dames en s'adressant à G. A. Meilleur, rue de Conti, No 14; A. Bérat, rue du Canal, No 145; Wm Guinault, en face du Hall; A. A. Marchand, rue d'Amour, No 340. Des propositions d'achetées par la buvette se restent au et le vestiaire seront reçues jusqu'au 25 décembre 1866 aux endroits ci-dessus indiqués. 4 déc.

L. BRETON, 30, rue Chartres, encoignure Douane. A l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe un magnifique choix de Marchandises Françaises consistant principalement en soieries et en velours, confections, robes, chapeaux pour Dames et Enfants, coiffures, bas, fleurs, [illegible] GANTS JOUVIN [illegible]

Macaronis, Chocolat, Tapioca et Fécules.

100 caisses macaroni et vermicelles d'Italie. 50 do chocolat (Menier). 50 do chocolat Taylor Frères. 200 paquets Tapioca et Sagou (Taylor Frères). 150 do Arrow Root et Farine do. [illegible] J. R. SOLARI, coin Royale et St Louis. 4 déc—3

Divers! Divers! Divers!

100 Barils PORC MESS. 10 Boucauts VIANDE SALÉE. 15 do PLATS COTES fumés. 50 Tierçons JAMBONS fumés au sucre. 20 do EPAULES fumées. 25 caisses BREAKFAST BACON. 50 firquins BEURRE de Goshen et de l'Ouest. 200 Tierçons GRAISSE de choix. 500 Barils do do. 2,000 Caisses CHANDELLES Star 12, 13, 14, 16 onces. 500 Caisses SAVON de famille. 50 Bar ls WHISKY rectifié de l'Ouest. 30 do HUILE de graisse d'hiver. 30 do RIZ CREOLE de choix. 200 Caisses MORUE fraiches. 300 Caisses AMIDON de Fox. 200 do TABAC A CHIQUER. 50 Barils VINAIGRE de cidre. 200 Barils HUILE DE CHARBON en warehouse. CAFE, SUCRE, MELASSE, SEL, &c., &c., &c. A vendre, en magasin et sur la Levée, par J. B. VANHORN, Nos 66, 68, 70 et 72 rue des Magasins, encoignure Poydras. 4 déc—6

Société Crescent de Bienfaisance de Jeunes Gens de la Nouvelle-Orléans. A une assemblée qui a eu lieu le 22 novembre 1866 ont été élus officiers de cette Société: Président, A. HARDELL; Vice-Président, M. FERNANDEZ, Jr; Trésorier, A. A. MARCHAND; Secrétaire, CHS. E. LESNES; Grand Marshal, G. A. MEILLEUR. CHS. E. LESNES, secrétaire. 4 déc—1

Leçons sur la théorie de la Musique. LES Classes s'ouvriront MARDI 4 décembre, chez Mme STOCKTON, rue Dauphine, No 3. [illegible] MERCREDI 5 décembre. [illegible] MERCREDI et le SAMEDI à la même heure. Mlle O. ROMEY. 4 déc—2

En débarquement du navire français FELIX, cap. Giraud, de Bordeaux. 10 paniers, 12 bouteilles, CHAMPAGNE Ackerman. 15 do 24 1/2 do do do. 50 caisses 100 1/2 boîtes SARDINES "Le Gabiou Penaures." 12 barriques VIN rouge pour familles, Palus de Libourne. A vendre par V. MAIGNAN & F. LABORDE, 23 et 25, rue Bienville. 4 déc—

La Mission. La Mission. 135 caisses des célèbres VINS de la MISSION de Célestin Chiapella. Reçues par le navire Felix, de Bordeaux. A vendre par V. MAIGNAN & LABORDE, 23 et 25, rue Bienville. 4 déc—

MEDAILLE D'OR. QUATRE DIPLOMES ET QUATRE PRIX Décernés à L. W. LYONS & CO, à la Grande Foire de l'Etat de la Louisiane.

MEDAILLE D'OR. Pour les meilleurs HABILLEMENTS d'hommes faits dans l'Etat.

Un diplôme et un prix de trente piastres pour le MEILLEUR HABILLEMENT complet fait à la main.

Un diplôme et un prix de vingt-cinq piastres pour le meilleur HABIT fait à la main.

Un diplôme et un prix de dix piastres pour le meilleur PANTALON fait à la main.

Un diplôme et un prix de dix piastres pour le MEILLEUR HABILLEMENT pour un jeune garçon de moins de dix ans. 4 déc—2 PP

MANUFACTURE D'HABILLEMENTS DU SUD, AU DESSUS DES MAGASINS Nos 26, 28 et 30 de la rue St-Charles, coin Commune, Nouvelle-Orléans, Lne. Habillements faits sur commande promptement, de la manière la plus durable des derniers genres et des prix raisonnables, un grand et magnifique assortiment des meilleures ETOFFES EN PIECES, françaises, Anglaises, Ecossaises, Allemandes et Américaines, des genres les plus récents et de saison—constamment en magasin. 4 déc—2 PP L. W. LYONS & CO.

ETABLISSEMENT D'HABILLEMENTS DU SUD. L. W. LYONS & CO., FABRICANTS ET JOBBERS. Ils viennent de recevoir un des Plus Grands Assortiments d'HABILLEMENTS et de LINGERIE qu'il y ait au Sud. DEPARTEMENT POUR LA VENTE EN GROS, AU PREMIER. Les acheteurs sont invités à venir examiner le stock. HABILLEMENTS ... en Gros. LINGERIE ... en Gros. CHEMISES ... en Gros. MALLES, VALISES, &c ... en Gros. PARAPLUIES ... en Gros. HABILLEMENTS IMPERMEABLES ... en Gros. HABILLEMENTS DE JEUNES GARÇONS en Gros. HABILLEMENTS D'HABITATION ... en Gros. L. W. LYONS & CO. Nos 26, 28 et 30 de la rue St Charles, et 131 et 133, de la rue de la Commune. 4 déc—2f—PP

Sociedad Menorquina de Beneficencia. En la asamblea general celebrada el Domingo 2 del corriente, fueron elegidos para regir esta sociedad, durante el año proximo los miembros siguientes: Presidente, Francisco SITGES. Vice Presidente, Francisco SANCHO. Secretario, Marcos SITGES. Tesorero, Gabriel PRATS. Vocales: Don Jayme FARREGAS, Don Sebastian PABLO, Juan PRETO, Gabriel PONCETY, A. CARRATERO, Esteban CARRERAS, Juan CARRERAS, M. ARNAU. Medico, Don Francisco RIBOT. De orden del Sr Presidente, Marcos SITGES, Secr. 3 déc—5 f

Salle de la Société de Bienfaisance mutuelle du Pelican. Nlle-Orléans, 2 décembre 1866. A une élection tenue à la salle de cette Société Dimanche 2 décembre les Messieurs suivants ont été élus pour un an: Président, A. L. Tisso; 1er Vice Président, Jules J. Bart; 2nd, Albert Pa...; Secrétaire, Charles E. Lesnes; Trésorier, A. E. C...; Assistant Secrétaire, Arthur E. Petitpain; Grand Marshal, Michel George; Collecteur, Elize F. S... Le Président, après avoir été installé, a nommé les comités suivants: Comité d'Investigation: John A. Diez (Président), Emile Chopin, P. E. Laroche, Jr, J. J. Adam, Charles Betat. Comité de Finance: Léopold Carriere (Prést), O. D. Anette, Joseph C... Comité de Secours: J. L. Barre (Président), Albert Paul, A. V. Carrier, Michel George, Léon Wiltz, E. Laurent. CHS E. LESNES, Secrétaire. 4 déc—11

4 Décembre 1866. **THEATRE D'ORLEANS.** ON DEMANDE DE SUITE UN BON COPISTE. 4 déc—1f

Demande d'emploi. UN jeune homme ayant une belle écriture, parlant anglais et français, désire trouver un emploi [illegible] S'adresser rue des Marais, No 70, entre Bienville et Conti. 4 déc—2f

Huile! Vermouth! QUATRE CENTS paniers huile d'olive James Plagniol [illegible]. 200 caisses Vermouth Noilly Prat & Co. En débarquement de la Louise Gabrielle, de Marseille. En magasin: MILLE caisses vermicelle et macaroni d'Italie. [illegible] ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson. 4 déc—4f

AVIS. L'ÉCRIT [illegible] FELIX de Bordeaux [illegible] AUG. COUTURIÉ. 4 déc—3f

Chiens perdus. [illegible] 4 déc—1f

Avis de dissolution de Société. A partir de ce jour la société existant sous la raison [illegible] Nlle-Orléans, 1er décembre 1866. [illegible] EDGAR NICOLLE, T. NICOLLE. 4 déc—2f

HABILLEMENTS DE JEUNES GARÇONS. Rue St-Charles, No 26. Les parents, les tuteurs, etc, trouveront un beau stock d'HABILLEMENTS DE TOILETTE ET D'ECOLE, de lingerie et de lingerie des derniers genres, pour Jeunes Garçons, Jeunes Gens et Enfants. A vendre, à bas prix par L. W. LYONS & CO. Au coin des rues St Charles et Commune. 4 déc—2 PP

En débarquement de la barque Félix, de Bordeaux. 500 BARRIQUES [illegible] AUG. COUTURIÉ. 4 décembre—4

"Honneur à qui de droit." [illegible] FRANK WAGENER, Fabricant de [illegible] Rue du Camp, No 8. 4 déc—1f

Maccaroni et Vermicelli d'Italie. 1,000 CAISSES MACCARONI ET VERMICELLI [illegible] F. AVEL & LANATA. 4 déc—4f

Cuisinière. ON a besoin d'une BONNE CUISINIERE [illegible] au No 44 rue de l'Esplanade. 4 déc—1f

[illegible]

CUISINIERE. ON a besoin [illegible] chez Mme CHARLOTTE LEVY. 4 déc—1f

Avis de société. GROCERIES. [illegible] ROBT. C. MOTT, JOHN RAWLE. 2 déc—1f

La nouveauté du siècle. L'ALLUMETTE DITE "REPEATING" OU NOUVELLE LUMIERE DE POCHE, DE PHILOS B. TYLER. qui remplacera les allumettes ordinaires. Elle s'allume d'elle-même, peut servir de LAMPION, et donne autant de lumière que deux chandelles de blanc de baleine. On peut l'éteindre pour la rallumer, quand on le veut, même en plein air. La flamme en est pure, ne produit pas de fumée, et n'exhale pas de mauvaise odeur. C'est un objet de poche, simple, utile et qui sous le rapport de la sécurité, de la propreté et de l'économie, surpasse toutes les allumettes. A vendre, en gros et en détail, par ANDREW TITUS, rue Royale, No 87, Nlle-Orléans. 2 déc—1f

JOHN RAWLE ... ROBT. C. MOTT. MOTT & RAWLE, Marchands en Groceries, Vins, Liqueurs, Thés, &c., de choix, RUE DU CANAL, No 150. 2 déc—1m

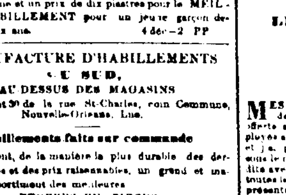

LES CELEBRES CERCLES EN FER DE FASSMAN POUR BALLES DE COTON. MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, [illegible] JOHN HOWARD, capitaine. CHAMBERS & BATTING, Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman et Marchands de toile, de corde et de ficelle d'emballage, Rue Carondelet No 61, Nouvelle-Orléans. 17juin—6m

Krug & Co. à Reims. A. Rochereau & Co. seuls Agents à la Nouvelle Orléans.

Daniel Cobb. Jno Cobb. Forrester Dolhonde. Cobb, Dolhonde & CO, Facteurs de Coton et de Tabac. COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, Nlle-Orléans, Le. **Cobb, Dolhonde & CO,** Commissionnaires ET EXPÉDITEURS, St Louis, Mo. Ils sollicitent des ordres pour l'achat et la vente de Coton, Sucre, Mélasse, Café, Groceries, Produits de l'Ouest, Grains de toute espèce, Foin, Fournitures de navires, Ustensiles, Corde, Tabac, &c. Il leur sera donné une attention personnelle. Ils font des avances au comptant sur expéditions des susdits articles à leur adresse ou à celle de leurs amis de New York, MM. Hutchinson & Cobb, 33, Broadway. 2 déc—1m

Avis. Nlle-Orléans, 1er décembre 1866. A partir de cette date M. Thomas J. Martin, Jr se retire de la maison Cobb, Dolhonde & Co. de St Louis, Mo. [illegible] COBB, DOLHONDE & CO. 2 déc—3f

Cercles Arrow. Cercles Arrow. UNE grande facture de ces CERCLES, si avantageusement connus, est en débarquement et en magasin. Le soussigné exécute les ordres sans délai et aux plus bas prix. H. T. BARTLETT, Agent, Rue Carondelet, No 29. 2 déc—3

SPES MEA IN DEO EST. Val.: de la Nile-Orléans, 1er décembre 1866. La 7ème réunion du Grand Consistoire [illegible] 3 décembre 1866. [illegible] Par ordre de W. M. PERKINS, 33me. SAM L. M. TODD, 33me, T. J. Com. en chef. 2 déc—4f

LA NOUVELLE MACHINE A COUDRE DE SINGER, POUR LES FAMILLES, EST TOUJOURS LA MEILLEURE. Un essai est la preuve la plus indubitable de supériorité. Notre défi ($100) qui n'a pas encore été accepté est encore ouvert. La somme sera consacrée à l'Hôpital du Sud pour ceux de date estropiés et la meilleure machine devra être donnée au Couvent du Bon Pasteur. THOS. F. BROWNE & Co., RUE DU CAMP, No 7. 2 déc—10f PP

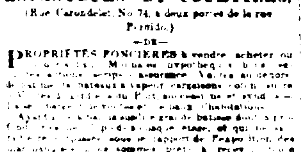

Magasin d'Encan du Croissant. James Nelligan. Chs. T. Nash. **NELLIGAN & NASH, ENCANTEURS ET COURTIERS,** (Rue Carondelet, No 74, à deux portes de la rue Perdido.) —DE— PROPRIÉTÉS FONCIÈRES à vendre, acheter ou [illegible] 2 déc—3

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN. GUÉBLÉ & NIPPERT, 137 ...... RUE DU CANAL ...... 137. VIENNENT de recevoir, par le steamer ..., un superbe et varié d'articles de fantaisie pour cadeaux de DAMES, MESSIEURS ET ENFANTS, tels que:

—Pour Dames— Peignes écaille, ivoire et buffle, Garnitures de toilette, Vases, Flacons et Verres d'eau, Parures, Albums riches, Boîtes à Ouvrages, Boîtes à gants et à bijoux, Caves à odeurs, Mouchoirs brodés, Nécessaires, Linge brodé, Jarretières, Parures, Cols et manches, Confections en tout genre, Sois et Drap.

—Pour Messieurs— Choix splendide de Pipes Ecume de Mer sculptées et unies, Porte-Cigares, Chemises de dessous mérinos et flanelle, Faux Cols et Cravates, Ganterie, Bas et Chaussettes, Caleçons flanelle et mérinos, Mouchoirs, &c., &c.

—Pour Enfants— GRANDE VARIÉTÉ DE POUPÉES. 5,000 Poupées de Paris avec ou sans trousseaux! Poupées à trousseau, de $1 jusqu'à $50 la pièce. Choix de Costumes et Confections pour Garçons et Fillettes: Costumes matelots, Robes de Baptême, Robes Fillettes de tout genre, Chapeaux et Casquettes, Chaussettes et Guêtres, &c., Chapeaux feutre et velours, Paletots Benoîton. Nous prévenons aussi les dames que nous venons de recevoir une nouvelle addition à notre riche assortiment de Garnitures, Robes, Manteaux, Boutons, &c. [illegible] Gants de peau [illegible] Le tout à vendre en gros et en détail, aux plus bas prix du marché. GUÉBLÉ & NIPPERT, 137, rue du Canal. 2 déc—1m

Salon d'Huitres et Restaurant de Frank. Rue d'Orléans, No 24, entre les rues Royale et Bourbon, en face du Théâtre d'Orléans. L'établissement est tenu par FRANK KLEIN. On y trouvera de bonnes huîtres et une excellente table. Venez voir le vieux Frank. L'ouverture a lieu le 1er septembre 1866. 31 août—6 m PP

Mme. GROUX, ARRIVANT DE PARIS, OU ELLE A FAIT UN CHOIX DE MASQUES ET DE COSTUMES De la plus grande fraicheur. Invite sa nombreuse clientèle, et le public en général, à venir visiter son magasin 93......RUE CONTI......93. 1er déc—jusq 20 mars

Vins en caisses. 1,000 caisses BON ORDINAIRE, d'importation récente. A vendre par OSCAR BERCIER, No 60, rue des Magasins. 1er déc—7f

Divers! Divers!! 200 BARILS farine XXX, St. Luke's Mills, pour familles. 100 barils farine XX, Creole Mills. 100 rouleaux toile d'emballage du Bengale, qualité extra. 100 barils beurre de l'Ouest. [illegible] A vendre sur consignation, par C. T. BUDDECKE, Rue de la Commune, No 60. 3 déc—3f

A VENDRE. Une pharmacie pour la vente en détail. Elle est parfaitement installée et a un stock des meilleures drogues et produits chimiques. Le propriétaire la vendra à des conditions raisonnables [illegible] Levée, en face de l'Hôtel de la Monnaie. [illegible]

Charbon et Bois de Corde A vendre aux plus bas prix du cours, par **P. V. BERNARD,** PASSAGE DE LA BOURSE, No 38, entre BIENVILLE ET DOUANE. 2 nov—1m PP

THOS. B. BODLEY & Co., MARCHANDS DE Machines et Instruments Aratoires. De toute espèce de MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES A BANDES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS &c. constamment en magasin. Agence générale au Sud-Ouest pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins à mais et à farine, patentées de Coleman. THOS. B. BODLEY & Co., Rue Perdido, No 9, à côté du Masonic Hall. 10 nov—1y PP

SAISON D'HIVER. MARCHANDISES NOUVELLES. Grande Réduction de Prix. Nous avons l'honneur de donner avis aux dames que nous avons fait une grande réduction dans le prix de nos marchandises et qu'à partir de LUNDI, 10 courant, nous vendrons nos *Nouveautés d'Hiver* au plus bas prix du marché. BIARRITZ brodé et uni, ALPACAS brochés et PEKIN, POPELINES de Lyon et d'Irlande, DRAP de Londres, MOHAIR, LINOS, &c. 200 pièces Indiennes Françaises Nouveautés à 30 cents. JUPONS GABRIELLE, SOUS-JUPES BIAIS, CAMISOLLES, PEIGNOIRS, SAUT DE LIT, CHEMISES POUR DAMES, BALMORALS POUR FILLETTES. Un magnifique choix de SOIERIES NOIRES telles que: Gros de Tours, Armure, Gros d'Afrique, Moire, Taffetas roine, &c. Soieries de Lyon Haute Nouveauté, DRAP EDREDON, DUVET ET PELUCHE, pour Manteaux de Dames. PEPLUMS, SACS et BENOITONS pour enfants. Un grand assortiment de tous les genres nouveaux de VETEMENTS POUR DAMES en SOIE, DRAP, PELUCHE, VELOURS, ASTRAKAN. Pèlerines et Manchons en belle fourrure. CHALES CACHEMIRE DE L'INDE, Do do DE LYON, CHALES THIBET ET TARTAN. 100 douz. Gants de peau, qualité supérieure à $1 50 la paire. **J. LEVOIS & Co,** 1 déc—6f Coin des rues Canal et Bourbon.

ON DEMANDE UN BON VENDEUR pour le détail de marchandises sèches, connaissant bien la campagne. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No. 20 rue de Chartres. C. JAUBERT & Co. 27 nov—12

Demande de Nourrice. ON demande une NOURRICE bien saine et une enfant. S'adresser No 84 rue de l'Esplanade, entre Chartres et Royale.

Demande de Blanchisseuse. ON demande UNE BONNE BLANCHISSEUSE, blanche ou de couleur. S'adresser No 148 rue de Chartres. 1er décembre.

DEMANDE. UNE dame depuis longtemps dans l'enseignement et [illegible] 2 déc—1f

Board des Assureurs. Nlle-Orléans, 29 novembre 1866. LES Compagnies d'Assurances [illegible] JAMES H. WHEELER, secrétaire.

Damejeannes. Bouteilles. QUINZE CENTS damejeannes [illegible] Rue Peters, No ... [illegible]

EN DÉBARQUEMENT [illegible] 21 nov—1f

Montre perdue—$25 de récompense. [illegible]

STAR CANDLES DE Schæffer, A l'agence de cette fabrique, J. AVET, 60, Vieille-Levée, à côté des Blue Stores. 1er déc—1m PP

Café. 2000 sacs Rio, A vendre par J. AVET, 60 Vieille Levée, après les Blue Stores. 1er déc—6f

Fire Crackers. 500 caisses. A vendre par J. AVET, 60 Vieille Levée, après les Blue Stores. 1er déc—6f

Huile. 250 bbls. de Saindoux; 100 bbls. de Charbon; 500 caisses do. A vendre par J. AVET, 60 Vieille Levée, après les Blue Stores. 1er déc—6f

Riz. 500 sacs de Rangoon au drawback. A vendre par J. AVET, 60 Vieille Levée, après les Blue Stores. 1er déc—6f

Damejeannes, Petits Pois. EN débarquement du navire Sorrento, du Havre, et à vendre par le soussigné—1,500 damejeannes de 5 gallons, 500 do 4 do, 500 do 1 do, 100 caisses de 50 demi boîtes petits pois fins, très verts de Briant, à Paris. ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson. 1er décembre—4

Restaurant à Vendre. ON offre à vendre un restaurant et un café, ayant un poste d'huîtres attenant, situés No 6 rue Rempart, près Canal, soit pour une moitié de l'établissement ou un associé, soit pour le tout. Pour plus amples renseignements, s'adresser sur les lieux ou chez J. J. HERR, coin Gravier et Nouvelle-Levée. 25 nov—1f

Demande de Jeunes Garçons. DEUX JEUNES GARÇONS de 12 à 15 ans actifs et bien recommandés, trouveront un emploi permanent chez J. LEVOIS & CO., Angle Canal et Bourbon. 1er déc—3f

Vins! Vins! 60 barriques vin rouge, différentes marques, 152 do do do, 75 do do Cantenac do, 40 do vieille eau-de-vie. En débarquement du navire Sorrento, arrivé du Havre. A vendre par PIAGGIO Frères, rue de la Vieille Levée, No 64. 2 déc—6f

Gelées et pâte de Goyave! 12 caisses de 30 douzaines boîtes de 1/4 livre. 6 do 3" do do de 1/2 do. 4 do 16 do do de 1 do. 2 do 8 do do de 2 do. En débarquement de la goélette Orient, arrivée de la Havane. A vendre par PIAGGIO Frères, rue de la Vieille Levée, No 62. 2 déc—6f

Fruits! Fruits! Fruits! 15 caisses amandes à la dame. [illegible] En magasin et à vendre par PIAGGIO Frères, rue de la Vieille Levée, No 62. 2 déc—6f

Vins! Vins! Vins! 100 barriques vin blanc, marques supérieures, [illegible] 300 caisses vin rouge, en bouteilles, de Clermont & Suffren. [illegible] En magasin et à vendre par PIAGGIO FRERES, Rue de la Vieille Levée, No 62. 2 déc—6f

Cordiaux, Liqueurs, &c. 20 CAISSES Cassis de Dijon, 30 do Marasquin de Zara, 10 do Ratafia de Noyau, Fratt & Cie, 10 do Punch au rhum. En magasin et à vendre par PIAGGIO FRERES, Rue de la Vieille Levée, No 62. 2 déc—6f